CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les ventes de produits et prestations de services de menuiserie en aluminium proposées la SASU HDAG Métal. Elles traitent les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de produits ou services au client. En passant commande, le Client accepte sans réserve les présentes CGV.

Produits et services

Les produits proposés par HDAG Métal comprennent : fenêtres, portes, façade de magasin, baies vitrées fixes et coulissantes, volets roulants, et autres éléments de menuiserie en aluminium. Les caractéristiques des produits sont spécifiées dans le devis ou bon de commande. HDAG Métal se réserve le droit de modifier à tout moment les caractéristiques des produits dans un souci d'amélioration technique, dans le respect des normes en vigueur et sans altérer la qualité des produits.

Offres - Commandes

Toute commande engage le client de manière ferme et définitive et engage notre Société pour la réaliser. Toute modification ou annulation partielle ou totale de la commande de la part du client pourra faire, si elle est réalisable, l'objet d'une acceptation écrite par notre Société. Dans le cas contraire, toute commande non annulable et non modifiable sera due.

Dans le cas d'une modification de la commande partielle ou totale de la part de notre société, sur des caractéristiques techniques à l'identiques ou en cas de produits non disponibles dans les délais exigés, ou en cas de remplacement de certaines références à l'identique de qualité égale ou supérieure, le client ne pourra pas exiger de remboursement et sera immédiatement informé des changements. Dans le cas d'une impossibilité et quel qu'en soit la raison de réaliser la commande, la société HDAG Métal préviendra immédiatement le client et procèdera au remboursement sans que le client puis exiger des dommages et intérêts.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions de mise en œuvre des produits commandés, ainsi que de toutes les caractéristiques techniques définies par les fabricants des produits concernés. HDAG Métal est tenue de délivrer un bien conforme à la commande.

Obligation du client

Le client s'engage à signer le devis avec la mention « bon pour accord » pour passer une commande. Le devis inclut le bon d'atelier précisant toutes les côtes de fabrication. Un acompte sera versé pour déclencher l'étape de fabrication. Une fois la fabrication terminée, le client devra signer un bon d'enlèvement et signaler le cas échéant toute réclamation, si non-conformité à la commande. Le bon d'enlèvement est à signer à l'atelier, il peut cependant être signé à distance après envoi des photos correspondant à la commande.

Livraison

Toute commande devra être soldée avant livraison. La marchandise étant vérifiée avant le transport, il appartiendra au client de contracter une assurance pour couvrir le montant de la fabrication en cas de dommage entrainant la responsabilité du transporteur.

Tarifs et modalités de paiement

Les prix sont exprimés en euros et s'entendent hors taxes (HT). Le taux de TVA applicable est celui en vigueur à la date de la facturation. Le paiement s'effectue selon les modalités suivantes :

Un acompte de 50% est exigé à la signature de la commande. Le solde restant, soit 50% est exigible à l'enlèvement.

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard de 5% par mois de retard seront appliquées sans qu'un rappel soit nécessaire.

Le retard ou défaut de paiement à la date prévue rend exigible toutes les autres créances échues ou à échoir, sans mise en demeure préalable et peut conduire à la suspension ou à l'annulation de toute commande en cours par HDAG Métal. Si des règlements sont dus à l'acheteur par HDAG Métal, cette dernière se réserve la faculté de déduire par compensation ces sommes du montant payable au titre de toutes les commandes passées par l'acheteur et non réglées

Délai de livraison

En cas de livraison effectuée par nos soins: un délai de livraison sera donné à titre indicatif, et ne sera pas soumis à réclamation en cas de retard. La SASU HDAG Métal s'engage à informer le Client de tout retard. Un retard de livraison ne donne pas droit au Client à l'annulation de la commande ou à des pénalités, sauf disposition expresse contraire.

Garantie

Les produits fabriqués par HDAG Métal bénéficient de la garantie légale de conformité et de la garantie contre les vices cachés, conformément aux dispositions des articles L.217-4 et suivants du Code de la consommation et des articles 1641 et suivants du Code civil.

La garantie couvre les défauts de fabrication exclusivement et de matière pour une durée de 10 ans pour les fenêtres aluminium à compter de la date de livraison. Le défaut de fabrication devra faire l'objet d'une expertise indépendante pour être validé. Cette garantie ne s'applique pas en cas de mauvaise installation par le Client, d'usure normale, d'utilisation anormale ou d'un défaut d'entretien des produits.

Traitement des données

HDAG Métal met en œuvre un traitement des données personnelles de ses clients dont la base juridique est la gestion de la relation commerciale avec ses clients et prospects. Les destinataires de ces données sont les personnes dûment habilitées au sein de HDAG Métal. Les données personnelles sont, le cas échéant, conservées pendant le temps de la relation commerciale puis à des fins d'archivage. Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des informations la concernant ainsi que des droits de limitation et d'opposition au traitement de ses données, droits exerçables auprès de HDAG Métal à l'adresse de notre siège social. Enfin, il existe également un droit de recours auprès de la CNIL.

Ethique

HDAG Métal attache une importance particulière aux règles éthiques et à la lutte contre la fraude, la corruption et les ententes. Tout manquement avéré à ces règles par le client peut conduire notre société à une résiliation immédiate des relations commerciales sans indemnité, sans préjudice pour le client de relever indemne HDAG Métal de toutes actions judiciaires, pertes et sanctions résultant d'un manquement du client de se conformer à ces règles.

Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Tout litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution relève de la compétence des tribunaux du ressort du siège social de la SASU HDAG Métal.